

Mur infranchissable de l'inflation de la production alimentaire : La Coopération Agricole appelle à conclure un Pacte de souveraineté

Depuis 2021, le secteur alimentaire connaît une crise inflationniste inédite depuis plus de 40 ans sur l'ensemble des coûts de production agricole et agroalimentaire. A cette situation s'ajoute une inquiétude concernant la disponibilité des ressources de matières premières et de la main d'œuvre pour les transformer, menaçant ainsi la continuité des activités de production. Face ce constat très alarmant ; il est urgent de réagir pour assurer la sécurité alimentaire de notre Nation.

Jamais le risque d'arrêts de production et de défaillance des industries agroalimentaires n'aura été aussi réel. Aucune entreprise n'est épargnée par cette crise d'ampleur touchant au prix et à la disponibilité des intrants (arrêt de 50% des capacités de production d'ammonitrates en Europe), des matières premières (-50% de volumes de production de haricots et -4% de volume de production laitière), de l'énergie (+350% environ de hausse cumulée depuis 2021 pour le cours du gaz naturel et de l'électricité) et de l'emballage (+40% pour les matières plastiques et le papier-carton).

Parmi l'ensemble de ces augmentations, l'énergie constitue le poste de dépense le plus important pour les entreprises. Les factures énergétiques sont désormais telles qu'elles ne peuvent être absorbées par les coopératives. Si nous voulons continuer de manger français, nous avons besoin en urgence de :

- **La reconnaissance des activités agricoles et agro-alimentaires comme répondant à une mission d'intérêt général ;**
- **La révision des critères d'éligibilité de prise en charge de la facture énergétique des entreprises ;**
- **La mise en place d'un bouclier énergétique plus efficace ;**
- **L'indexation des coûts de l'énergie dans la fixation des prix des produits alimentaires.**

Dans un même temps, nous devons agir au niveau des négociations commerciales pour permettre une indispensable prise en compte de l'inflation des coûts de production alimentaire dans la fixation des prix des produits. C'est pourquoi nous demandons nécessairement :

- **La modification de la temporalité des négociations commerciales : il faut pouvoir rediscuter les tarifs en fonction de l'inflation ou de la déflation des coûts de production ;**
- **La mise en place d'un moratoire sur les pénalités logistiques ;**
- **La prise en compte des coûts industriels dans l'évolution des prix des produits aux moyens d'indicateurs sur les divers postes de coûts (l'énergie en premier lieu mais également l'emballage, les frais de logistique...).**



« L'heure est grave : la situation historique d'inflation de coûts de production que nous connaissons menace réellement la capacité des entreprises à maintenir leurs activités de production. Il nous faut réagir en urgence, il en va de la sécurité alimentaire de notre Nation. Pour faire face à ce mur infranchissable, nous devons agir en priorité pour assurer la disponibilité de l'énergie pour les entreprises alimentaires et en limiter le coût. », **déclare Dominique Chargé, président de La Coopération Agricole.** « Alors que nous avons bâti nos chaînes d'approvisionnement sur la base d'un monde stable et abondant, le basculement dans un monde marqué par l'instabilité et les probables pénuries nous impose de changer de paradigme. C'est en ce sens que La Coopération Agricole souhaite que puisse, en complément de la future loi sur l'orientation agricole, être conclu un Pacte de souveraineté entre les acteurs de la filière alimentaire, les pouvoirs publics et les consommateurs. L'engagement collectif induit par la signature de ce Pacte permettra d'assurer le maintien d'une chaîne alimentaire française qui soit résiliente, pérenne et durable. », **poursuit-il.**

Contacts presse

Agence Bazaille Consulting :

Guillaume Le Hoan – 07 62 68 33 63
glehoan@lacoopagri.coop

Guillaume Bazaille - 06 77 98 22 94
guillaume.bazaille@bazailleconsulting.com

Syril Giorgioni - 06 74 55 35 49
syрил.giorgioni@bazailleconsulting.com

La Coopération Agricole en bref

Président : Dominique Chargé
Directrice Générale : Florence Pradier

La Coopération Agricole est la représentation unifiée des entreprises coopératives agricoles qui jouent un rôle incontournable dans l'économie agricole, agroalimentaire et agro-industrielle française

La Coopération Agricole en chiffres

2 200

entreprises coopératives
(coopératives, unions et
sica) + 12 260 CUMA

86,6

milliards d'euros de chiffre d'affaires
global (hors unions
de commercialisation)

190 000

salariés
(filiales incluses)

Plus de **3/4**

des agriculteurs adhèrent
à au moins 1 coopérative

40 %

du chiffre d'affaires de l'agroalimentaire
français

93 %

des entreprises coopératives
sont des PME ou TPE

